

Réunion du 28 septembre 2017

Objet : ~~Création de la Commission de suivi de l'exécution de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau haut et très haut débit.~~

Rapporteur : Frédéric Duché

La définition du plan de déploiement et les plannings sont aujourd'hui arrêtés, le projet départemental s'inscrit désormais dans une phase de concrétisation.

Une des étapes clés va maintenant consister à apporter un suivi particulier de l'exploitation et à la commercialisation du réseau haut et très haut débit.

Aussi, comme le prévoit le règlement intérieur du SMO (article 1er), il est proposé de créer une commission dédiée au suivi de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau haut et très haut débit.

Cette commission aura notamment pour mission de :

- Surveiller la bonne exécution des engagements du délégataire,
- Assurer un suivi des actions du délégataire de maintenir les qualités de neutralité et d'ouverture du réseau nécessaires à un accès au réseau pour tous les fournisseurs d'accès à internet,
- S'assurer de l'équilibre financier du contrat,
- Préparer et participer aux comités de pilotage.

Il est proposé que cette commission soit composée de 7 membres.

La commission se réunira au moins 3 fois par an sur convocation de son Président qui dressera l'ordre du jour de la réunion.

Des réunions supplémentaires pourront-être organisées à l'initiative du président de la commission ou sur demande d'au moins la moitié des membres qui la composent.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-033

Eure Normandie Numérique

Réunion du 28 septembre 2017

Objet : Création de la Commission de suivi de l'exécution de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau haut et très haut débit.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 28 septembre 2017 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la création de la Commission de suivi de l'exécution de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau haut et très haut débit,
- De nommer Monsieur Alfred Recours en qualité de Président de cette commission,
- De désigner les autres membres lors du prochain comité syndical.

- Nombre de voix pour :

➤ Collège EPCI : 28

➤ Collège Conseil Départemental : 21

- Nombre de voix contre :

➤ Collège EPCI : 0

➤ Collège Conseil Départemental : 0

- Abstention :

➤ Collège EPCI : 0

➤ Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 28 septembre 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ



(Handwritten signature in blue ink over the seal)